

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 20 (1990)
Heft: 4

Rubrik: Les bons tuyaux de la police : la peur de l'agression

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La peur de l'agression



Certains sentiments d'insécurité que peuvent ressentir les femmes sont intimement liés à la capacité (ou plutôt l'incapacité) de se défendre et de prendre la fuite. Cette peur est également conditionnée par le risque attaché au lieu de résidence ou de passage. Se promener à minuit dans les bois du Jorat peut provoquer d'intenses sentiments de peur générés uniquement par l'impénétrable chape des ténèbres. Déambuler en plein après-midi à l'avenue de la Gare, avec son sac à main à bout de bras, est en revanche une situation banale pour laquelle le risque d'une attaque peut sembler infime, voire inexistant. Et pourtant!

JEAN-PIERRE CRETENAND
LES BONS
TUYAUX
DE LA POLICE

Augmenter la confiance en soi

C'est évidemment un risque que doivent affronter, à notre époque, les femmes de tous les âges de se voir délestées de cet accessoire. Et en cette matière, une femme avertie en vaut quatre! Savoir qu'elles peuvent un jour ou l'autre affronter une telle situation c'est déjà de la prévention. Savoir qu'à cette occasion elles peuvent être bousculées, voire jetées à terre et devoir se relever avec quelques ecchymoses n'est pas réjouissant. Mais c'est mentalement très utile. L'échelon supérieur de cette prévention s'appelle cours de gymnastique, de judo ou d'auto-défense*. Rassurez-vous! On ne va pas faire de vous des Rambo ou des James Bond en jupons. Mais ce sera l'occasion d'apprendre à chuter, à tomber avec le moins de dégâts possible. Le but avoué de ces cours étant d'augmenter la

confiance en soi et d'obtenir – en quelque sorte – une mise en condition psychologique.

Le truc d'une grand-maman de 90 ans

Il m'a été donné lors d'une réunion que j'ai animée dernièrement. Après avoir entendu les doléances de nombreuses personnes de l'assistance qui citaient ce problème des vols à l'arraché de sacs à main, une grand-maman de 90 ans, l'œil vif et le pied encore alerte, m'a confié son secret. Effectivement, pendant très longtemps elle a eu très peur d'être attaquée et un beau jour cette crainte s'est concrétisée. L'agression a eu lieu et elle en a retiré la suivante leçon. Elle ne porte désormais plus aucun sac à main et a réduit au strict minimum l'encombrement de toutes les babioles inutiles qu'elle trimbalait auparavant.

Le solde a trouvé hospitalité dans diverses poches de son manteau et depuis lors elle ne ressent plus aucune peur dans la rue, sûre qu'on ne peut plus rien lui voler à l'esbroufe. Cette personne a donc compris que, par la force des choses, la grande majorité des crimes sont dus à l'opportunisme et que la meilleure façon de les combattre était d'éliminer les occasions!

J.P. C.

Chargé de prévention
 Police cant. vaudoise

De tels cours ont déjà été organisés dans le canton de Vaud à Lausanne, Vevey et Yverdon. Pour tout renseignement complémentaire, prière de vous adresser à: Pro Senectute Vaud, Maupas 51, Case postale 244, 1000 Lausanne 9, tél 021/36 17 26.

GUY MÉTRAILLER
ASSURANCES
SOCIALES

Parce qu'elles ne connaissent pas les dispositions légales y relatives ou parce qu'elles ignorent les conséquences de leur inobservation, un certain nombre de femmes ne s'acquittent pas de leurs obligations envers l'AVS. D'autres ignorent certains de leurs droits et se privent ainsi de prestations dont elles auraient pourtant grand besoin. Résumons ci-après les quelques points essentiels qui devraient être connus:

1. Cotisations à l'AVS

L'obligation ou non de cotiser et la façon d'acquitter les cotisations dépendent du fait que la femme exerce ou non une activité lucrative et parfois de son état civil.

1.1. Femmes exerçant une activité lucrative dépendante ou indépendante

Quel que soit son état civil, cette femme doit cotiser, sauf l'épouse qui travaille dans l'entreprise de son mari si elle ne touche pas de salaire en espèces. Il y a deux situations particulières sur lesquelles nous aimerions attirer votre attention.